

Récapitulatif de votre demande d'Allocations de Solidarité Spécifique (ASS) du 09/11/2023

MME DURR TIFFANY (identifiant : 4035681K)

Accusé d'enregistrement électronique de votre demande d'allocations de solidarité spécifique (ASS) du 09/11/2023 13:37:38 (Heure de Paris)

Ce document est à conserver sans limitation de durée.

# 1. Informations et données personnelles



- Vous déclarez être marié(e) depuis le 26 novembre 2022.
- Vous déclarez ne pas percevoir l'allocation aux adultes handicapés.

# 2. Ressources et charges



### Sur la période du 01/12/2022 au 30/11/2023, vous concernant vous déclarez :

• Activités en cours au 30 novembre 2023 :

Activité connue de Pôle emploi

- Vous n'avez pas déclaré de rentes, de pensions ou de prestations compensatoires.
- Vous avez déclaré ne pas percevoir de revenus mobiliers et immobiliers.
- Vous n'avez pas déclaré de pensions alimentaires ou de prestations compensatoires.



### Sur la période du 01/12/2022 au 30/11/2023, concernant votre conjoint(e) vous déclarez :

• Activités :

Onyx Informatique
Activité Salariée
Depuis le 01 décembre 2022
Pour un montant total de 26661 € net imposable entre le 01/12/2022 et 30/11/2023

- Vous n'avez pas déclaré d'indemnités ou d'allocations pour votre conjoint.
- Vous n'avez pas déclaré de rentes, de pensions ou de prestations compensatoires pour votre conjoint.
- Vous avez déclaré ne pas percevoir de revenus mobiliers et immobiliers pour votre conjoint.
- Vous n'avez pas déclaré de pensions alimentaires ou de prestations compensatoires pour votre conjoint.

#### 3. Conditions d'activités



#### Sur la période du 01/09/2011 au 31/08/2021, vous déclarez :

Activités salariées connues de Pôle emploi :

Activités connues de Pôle emploi

MAISON JEUNES ET CULTURE LA P..., Professionnel services sociaux act culturelle, Du 25 avril 2018 au 27 avril 2018

COLLEGE JEAN MERMOZ, Personnel enseignement secondaire, Du 01 septembre 2019 au 31 août 2020

COLLEGE JEAN MERMOZ, Personnel enseignement secondaire, Du 01 septembre 2020 au 31 août 2021

- Vous n'avez pas déclaré d'activités salariées.
- · Evènements éligibles à une assimilation :

Formation professionnelle Du 12 juillet 2021 au 30 septembre 2021

• Vous n'avez pas déclaré d'interruptions de votre activité.

### Vos droits et devoirs

- Vous avez attesté sur l'honneur l'exactitude et la sincérité des renseignements fournis.
- Vous avez demandé l'examen de votre demande d'allocation de solidarité spécifique.
- Vous avez déclaré avoir pris connaissance des engagements qui résultent de votre inscription à Pôle emploi.
- Vous avez déclaré être à la recherche d'un emploi.

En cas de manquement à vos obligations ou de déclaration inexacte, vous risquez des sanctions prévues par le Code du travail (1).

Pensez à informer Pôle emploi des évolutions dans la composition de votre foyer.

<sup>1</sup>Articles L. 5412-1 et suivants, L. 5413-1, L. 5429-1, et L. 5426-2 du code du travail.

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement informatique destiné à votre inscription comme demandeur d'emploi, à l'étude de vos droits aux allocations de chômage, à la définition et au suivi de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi, à la réalisation de statistiques et au pilotage des activités de Pôle emploi. Ces données sont mises à disposition : des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des partenaires et prestataires de Pôle emploi, des organismes d'orientation et de formation, concourant à votre reclassement et à votre recherche d'emploi, soit dans un dossier dématérialisé dénommé dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE) soit par convention de transfert de données. Pour les bénéficiaires du RSA, les données relatives à l'inscription comme demandeur d'emploi sont communiquées au président du conseil départemental à des fins de suivi et de contrôle des droits et devoirs. Les informations vous concernant sont transmises aux administrations fiscale et sociale pour l'accomplissement de leurs missions et servent notamment au recouvrement des cotisations sociales et de l'impôt ainsi qu'à l'ouverture et au calcul de droits en matière de prestations sociales. Elles sont communiquées à des organismes de protection sociale afin d'une part de garantir vos droits sociaux et d'autre part d'éviter des cumuls indus de prestations sociales. Elles sont également communiquées à la direction générale des Finances publiques afin que Pôle emploi effectue le prélèvement à la source de l'impôt sur les allocations de chômage versées. Si vous êtes bénéficiaire du RSA les données relatives à votre inscription comme demandeur d'emploi sont communiquées au président du conseil départemental à des fins de suivi et de contrôle de vos droits et devoirs. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès de votre agence Pôle emploi en application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative aux fichiers à l'informatique et aux libertés. Votre demande peut être effectuée sur place ou par courrier en justifiant de votre identité. Le droit d'opposition ne s'applique pas à la collecte des données obligatoires.